

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR

TEL : 04 93 07 07 99

FAX: 04 93 14 91 51

E-Mail : cfpcotedazur@gmail.com

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : Actions de formations

Formation

Utilisation des moyens de secours et d'extinction d'incendie

PROGRAMME

<u>Modalités et délais d'accès</u>		
Durée de la formation : 0.5 jour	Date : A définir	Lieu : ST LAURENT DU VAR
<u>Intervenants</u> : Technicien ou Ingénieur	Nombre de stagiaires : 12	Coût du stage : 225.00 € HT
		Frais de dossier : 50 ou 100 €
- Fiche de sondage à télécharger sur notre site www.cfpc.fr - Ouverture de la session en fonction du nombre d'inscrit - Vérification des prérequis par sondage écrit ou téléphonique - Délai d'accès à la formation 1 mois avant le début du stage - Confirmation de la session 8 jours avant le début de la formation		

Personnes concernées : L'ensemble du personnel de l'établissement.

Prérequis : Néant

Objectifs de la formation

- Connaître les bonnes pratiques en cas d'alarme. Acquérir les comportements adaptés en cas de départ de feu.
- Maîtriser un feu naissant en évitant les gestes maladroits. Manipuler les moyens d'extinctions adaptés selon les situations

Contenu de la formation

LA TECHNOLOGIE

- Prendre conscience du risque incendie et du danger des fumées
- Identifier l'origine et les règles de propagation d'un incendie
- Choisir les moyens d'extinctions en fonction de la classe de feu
- Connaître et savoir utiliser les extincteurs

LES APPLICATIONS PRATIQUES

Présentation des extincteurs et utilisation de ces derniers par les stagiaires sur feux réels

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthodes pédagogiques

Exposés, analyse des risques incendie dans un établissement et manipulation des différents types d'extincteurs sur feux réels réalisés sur bac écologique gaz permettant de simuler tout type de feu adapté au contexte de l'établissement.

Expérimentation des gestes techniques par les stagiaires et correction par le formateur.

Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Extincteurs à eau pulvérisée et à dioxyde de carbone. Espace extérieur privatif pour la démonstration sur l'utilisation.

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR

TEL : 04 93 07 07 99

FAX: 04 93 14 91 51

E-Mail : cfpcotedazur@gmail.com

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : Actions de formations

Moyens humains

Formateur qualifié ayant une solide expérience de la sécurité incendie en entreprise et/ou ancien pompier et/ou détenteur d'une qualification SSIAP2 ou plus.

>

MODALITES D'EVALUATION

- Cette formation ne donne pas lieu à une évaluation des connaissances et compétences des apprenants.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés

SANCTION

Attestation de fin de formation

Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique pour cette formation ?

Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**Pour toutes autres formes de handicap ou aménagement spécifique,
merci de joindre le CFP CA au 07-85-50-00-93.**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription sur envoi au CFP CA du BI complété

CACHET DE L'ENTREPRISE

Nom/Prénom :

Artisan ☐

Adresse mail :

Salarié ☐

Stage : Utilisation des moyens de secours et d'extinction d'incendie

Date :

Merci de nous faire part de vos attentes particulières éventuelles concernant ce stage :

.....
.....

ADHERENT FFA coût du stage : 225 € (pris en charge par le FAF National) + 50 € à la charge de l'adhérent pour frais de participation - Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par OPCOMOBILITES)

NON ADHERENT FFA coût du stage : 225 € (pris en charge par le FAF National) + 100 € à la charge du non adhérent (50 € de participation et 50 € de frais administratifs) (les 50 € correspondant aux frais administratifs sont pris en charge par la FFA pour les adhérents à jour de cotisation). Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par OPCOMOBILITES)